

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 28 Mai 2021

Lieu de réunion : Salle des fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mai 2021

Date de publication :

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD - - Pascal KNOBLOCH - Fabrice MARCHAND (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Maryvonne FOUSSIER, Christiane LAURIER, Murielle MESPLE, Franck DUDOGNON, Matthieu GUYON, Stéphane LEGER, Romain LE GUERN, Sébastien MESUREUR, (Conseillers municipaux)

Absents et Excusés : Charlie BOUGE, Anne-Sophie DITSCH, Jacky MARCHAND

Pouvoirs :

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures 10.

Ordre du jour :

- 1) Délibération lotissement
- 2) Délibération taux d'imposition non bâti
- 3) Retour commissions
- 4) Questions diverses

Sur invitation du Maire, Monsieur Matthieu GUYON donne une lecture succincte du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Avril 2021.

Le Conseil Municipal valide par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION ce Procès-Verbal.

En préambule Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'excuser la non présentation du Procès Verbal du Conseil tenu le 26 Mars 2021 qui sera présenté à l'approbation du prochain Conseil

1°) Délibération lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que sur recommandations de la Trésorerie, et dans l'attente de précision complémentaire budgétaire cette délibération sera représentée au prochain Conseil

2°) Délibération taux d'imposition non bâti

La compensation des recettes communales, mises en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB égal à la somme :

- du taux départemental d'imposition de 2020 : 17,62% pour la Vienne

- du taux communal d'imposition de 2020 : 9,74%

Soit un taux de référence de 27,36%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale pour 2021 et décide d'augmenter les taux de 1% par 11 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

Taxe foncière (bâti)	27,63%
Taxe foncière (non bâti)	24,44%

3°) Retour Commissions

La Commission Embellissement, Fleurissement par la voix de Monsieur Stéphane LEGER informe le Conseil du recensement des points d'illuminations du bourg afin de préparer les illuminations de Noël et de prévoir le remplacement des guirlandes défectueuses. Il précise que la Commission s'est renseignée pour illuminer les hameaux et lotissements mais que les candélabres installés ne sont pas actuellement compatibles.

A la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine, Madame RICHARD a rencontré, le 6 Mai dernier, Monsieur Thierry ALLARD, Conservateur des antiquités et objets d'art de la Vienne dans le cadre d'un inventaire supplémentaire des monuments historiques et plus précisément le recensement des cloches dans les églises du département. L'église de Saint Secondin possède 2 cloches dont l'une date de 1809 (en l'honneur de Napoléon 1^{er}) l'autre de 1948

Par ailleurs, il a pris en photos les objets de culte (ciboires, calices...) afin d'en préserver la mémoire en cas de vols, et l'autel de la Vierge sur la gauche sera inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

4°) Questions diverses

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Madame Sophie BONVALET, de bénéficiaire de la NBI dont les compétences entrent dans les critères requis à savoir l'occupation d'un emploi comportant une responsabilité ou une technicité particulière

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour l'attribution de cette NBI et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

- Mise à jour du Document Unique de Prévention (DUP)

Madame RICHARD informe le Conseil que l'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire instaurée par un décret du 03 Février 2012 qui fait obligation aux collectivités de réaliser un Document Unique d'Evaluation des Risques Opérationnels (DUP) réalisé en 2015 et qui doit être mis à jour chaque année.

Suite au changement de l'équipe municipale en 2020, Madame BONVALET et Madame RICHARD ont commencé cette mise à jour (trousses de secours, notes de service, formations). Il est cependant nécessaire de mettre en place un nouveau Comité de Pilotage pour ce suivi, Monsieur Franck DUDOGNON et elle-même ayant été nommés référents Prévention lors du Conseil du 19 Février 2021. Il y a lieu d'avoir deux assistants au sein des agents de proximité. Le Conseil Municipal sera informé du suivi de ce dossier.

- Monsieur le Maire présente au Conseil plusieurs devis relatifs au **remplacement du four et de la chambre froide à l'EAMS**. Après discussion le choix s'est porté sur la **société SERVI HOTEL pour un montant de 6.453,60€ pour le four** et de **2.200€ pour la chambre froide**, avec règlement en Septembre.

- Monsieur le Maire informe le Conseil d'une labellisation du terrain de Motocross qui permettra d'accueillir un jeune public en activités plein air

- Monsieur le Maire présente au Conseil une **convention cadre** signée entre le Procureur de la République et l'Association des Maires de France tendant à favoriser le déploiement du dispositif de rappel à l'ordre. Signée par un certain nombre de communes cette convention s'adresse à l'ensemble des maires du Département visant à permettre au maire de réprimander verbalement un administré, auteur de faits mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

Le Conseil donne son accord pour la signature de cette convention de charge le maire d'en assurer le suivi

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 Juin prochain.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'organisation des élections départementales et régionales qui se dérouleront dans la salle des fêtes de la commune en application des différentes directives sanitaires. Il présente le tableau de permanence.

- La salle des fêtes sera prise par l'association Roulotte et Nature les 24-25-26 Juin (jusqu'à 18h). En conséquence Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil disponibles de participer à la remise en ordre le 26 Juin après 18h de la salle des fêtes en prévision des élections départementales et régionales qui se dérouleront le lendemain 27 Juin.

- Monsieur Fabrice MARCHAND fait un compte-rendu d'une réunion du SIBS, qui s'est tenue le 27 Mai dernier au cours de laquelle il a été présenté une bonne situation financière du Syndicat ainsi que l'achat d'un nouveau tracteur qui fera l'objet d'un article dans la presse.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour levée de la séance à 22 h 15

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 18 Juin 2021 20 h